

Compte réunion du 5 mars 2021 :

Présents : MMES BERGER – DUBOIS MN - MM. DUCHIRON - LETANG - MMES GENETEIX - PHILIPPON – M. CAMUS - MME DUBOIS D - MM. CHAMBONNEAU - NADAUD.

1. Tarif du gîte :

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du gîte communal comme suit :

	1 nuit	2 nuits	Tarif semaine	Nuit supplémentaire
Très haute saison Du 24 juillet au 21 août			360,00 €	51,00 €
Haute saison Du 3 au 23 juillet Du 22 au 28 août	90,00 €	180,00 €	300,00 €	43,00 €
Moyenne saison Du 3 avril au 2 juillet Du 29 août au 25 septembre Vacances de février, Pâques, Toussaint et de Noël	60,00 €	120,00 €	200,00 €	28,00 €
Basse saison Autres périodes	60,00 €	120,00 €	200,00 €	28,00 €

Tarif des options :

- Location de drap : 10 € par lit
- Location linge de toilette : 6 € par personne
- Forfait ménage : 40 €
- Forfait électricité au-dessus de 30 KW par jour : 0,20 € le KW
- Caution : 300€

2. Convention fourrière :

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention avec la SPA et le montant de 0,63 € par habitant.

3. Employés communaux :

- Le Conseil Municipal décide que le taux de promotion pour les avancements de grades est fixé à 100% pour tous les grades et toutes les filières.
- Le Conseil Municipal décide de payer les heures supplémentaires que Melle Aubrun Cécile serait amenée à faire.

4. Création et utilisation d'un point d'eau au village de Viville à Dompierre
les Eglises pour les services d'incendie et les agriculteurs